

SÉANCE DU 10 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du "Berceau du Comté" à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai

N° 100/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 mai 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 mai 2017,

Objet de la délibération :

SYBERT : compensation financière pour le départ de Charbonnières Les Sapins et Labergement du Navois

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
 - Dont suppléés : 4
 - Dont représentés : 9
 - Excusés : 3
 - Non excusés : 9
- Votants : 87

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Chatelain Claude à M. Sage Jean-Luc, M. Longeot Jean-François à M. Breuillot Laurence, M. Oudet Alain à M. Gallet Serge, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoy Frédéric, M. Ducret Sylvain à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Groshenry Maxime à M. Faivre-Pierret Christophe, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique

Procuration

M. Laithier Didier par M. Vernerey, M. Chaussarot Michel par M. Bole, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Demesmay Maurice par M. Monnier Alain

Suppléé(e)s

Excusé(e) Mme Faillenet Bernadette, M. Bruchon Pierre, M. Quete Gérard

Absent(e)s

Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal, Mme Ragot Maryvonne, M. Moniotte Jacques, M. Pogliano Jean-Louis, M. Petetin Yves & M. Paul Jacques

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Nathalie Van de Woestyne, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la délibération du SYBERT en date du 28/03/2017 adopté à l'unanimité approuvant un ticket de sortie par habitant pour les communes sortantes du périmètre SYBERT à savoir 27.98 €/habitant,

Compte tenu des départs des communes de Labergement du Navois et de Charbonnière les Sapins du territoire intercommunal, le SYBERT a contacté par courrier du 14 mars 2017 la CCLL afin de recueillir son avis sur les modalités de compensations des pertes financières liées à ces départs. Ces compensations sont prévues dans le cadre de l'article 5211-25-1 du CGCT, à savoir :

- Labergement du Navois → 2 881.94 € pour 103 habitants,
- Charbonnières les Sapins → 5 372.16 € pour 192 habitants.

Réglementairement, le SYBERT sollicite le règlement de ces sommes auprès de la CCLL, à charge pour elle de récupérer la somme auprès des communes sortantes.

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- Valide le ticket de sortie pour les deux communes aux montants précités,
- Autorise le Président à s'acquitter de cette somme auprès du SYBERT,
- Autorise le Président à solliciter en parallèle cette somme aux communes sortantes.

Fait et délibéré en séance, le 10.05.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président